



affiché le 03/10/24

DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 - 195

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

**CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES PROGICIELS LOGILIBRES-EPM ET OPENEPM
(GESTION DES ACTIVITES DE LA POLICE MUNICIPALE)**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la Directive (UE) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données ;
- Considérant qu'il est nécessaire, pour la gestion des activités de la Police municipale, de disposer de logiciels conformes à la Directive susmentionnée ;
- Considérant l'offre de la SARL ICM Services pour la maintenance, l'hébergement et l'assistance des progiciels Logilibres-EPM et OpenEpm ;

DECIDE

- De signer un contrat avec la SARL ICM Services, sise 7 rue de l'Industrie à Castanet Tolosan (31320), aux conditions suivantes :
 - o Durée du contrat : 12 mois à compter du 01/12/2024, renouvelable trois fois à la date anniversaire de l'année suivante pour une période de 12 mois, et pour les mêmes conditions ;
 - o Prix annuel : 218,89 € HT, comprenant l'assistance, maintenance et hébergement Libriciels OpenEpm et l'assistance et hébergement extranet Logilibres ;
 - o Le prix annuel de la redevance pourra être revu à chaque échéance selon l'indice Syntec publié chaque année au mois d'octobre par le Ministère de l'Economie et des finances, selon la formule :
 - o Prix révisé année N = Prix année N-1 x (Indice Syntec N-1 / Indice Syntec N-2).
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout avenant à ce contrat, selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 30 septembre 2024,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre